



Revision pension alimentaire

Par **Roger cageot**, le **20/10/2024** à **18:38**

Bonjour,

Je suis séparé depuis 7 ans et j'ai la garde exclusive des mes 3 enfants. Mon ex devrait me verser une pension de 180 euros mensuels je trouve le montant dérisoire puisqu'elle gagnée sa vie autant que moi environ 2500 euros mensuels de salaire et des revenus locatifs de 1400 euros qu'elle ne déclare pas donc le JAF n'en tient pas compte... pour ma part, seulement mon salaire de 2500 euros.

Ma fille part faire ses études en métropole l'année prochaine (nous sommes en outre mer). Elle ne va certainement pas participer aux frais car elle est démissionnaire.

Pensez vous que je peux tenter de demander une révision de la pension ? Combien serais-je logiquement en droit de percevoir ? Puis-je demander en parallèle le paiement des 7 années de pension non perçues ?

Merci pour votre aide

Par **Marck.ESP**, le **20/10/2024** à **18:51**

Bonsoir et bienvenue

Pour contacter le JAF

<https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:7ddc69d0-994a-4fe7-a915-b3f2bf3bf205>

Pour les pensions impayées, n'avez vous jamais contacté le service de la CAF chargé de vous aider et recouvrer les pensions ?

<https://www.justice.fr/themes/pension-alimentaire-intermediation-financiere>.

<https://www.pension-alimentaire.caf.fr/>